



Communiqué de presse

Cayenne le 14 juillet 2012

Dépôt d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif

Suivant notre ligne politique et de l'idéal de l'Écologie Politique que nous prônons, **Guyane Écologie** a déposé un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne demandant « *à titre principal l'annulation totale des arrêtés signés par le préfet de Guyane dans la mesure où ils autorisent implicitement la société SHELL France à rejeter en mer des hydrocarbures et autres « fluides » particulièrement néfastes à l'écosystème du littoral guyanais.* »

« *Sur le plan strictement juridique, les impacts environnementaux potentiellement introduits par ces autorisations risquent de violer les principes du droit de l'environnement, certaines conventions internationales (Convention d'Aarhus) et les obligations communautaires de la France.* »

Guyane Écologie conteste la légalité des arrêtés préfectoraux et dénonce leurs caractères arbitraires bafouant les règles de processus décisionnels et entachés d'irrégularités de procédure.

Guyane Écologie demande, par cet acte, de rétablir le droit des citoyens et le respect des règles élémentaires de démocratie.

Pour diffusion

José GAILLOU

Secrétaire régional
0694 23 34 80
gaillou.jose@orange